



## Changement de planning 1 semaine avant par email

Par **seren2011**, le **06/10/2013** à **16:33**

Bonjour,

je vais partie de la convention collective des cabinets médicaux du personnel.

Mon employeur m'envoie un email vendredi pour me dire que mon planning de la semaine prochaine changeait.

- soit travail le samedi entier alors que j'étais de repos le samedi (sauf que je ne suis pas là).

dans ma convention il note que l'employeur doit nous prévenir au moins 15jours à l'avance sauf cas de force majeure.

actuellement une collegue en arret maladie mais on est 8 secrétaires....

ont il le droit??

merci de me répondre rapidement.

Par **moisse**, le **06/10/2013** à **19:33**

Bonjour,

Vous précisez vous même que votre employeur est confronté à un cas de force majeure,

l'absence (imprévisible ??) d'une secrétaire.

Cela tombe sur vous, mais peut-être pouvez-vous faire valoir un empêchement sérieux pour qu'il révisé la personne en astreinte.